

AVIS PUBLIC RÈGLEMENT N° 490-2024 ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que le *Règlement nº* 490-2024 (*Règlement concernant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Windsor*) était adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025.

L'objet du Règlement n° 490-2024 est de prescrire la composition, le mandat et les règles de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme et d'abroger le règlement 14-2000 et ses amendements ou modifications.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor, Ce 15 janvier 2025

M° For Den Sulltan M° Edwin John Sullivan

Greffier

Certificat de publication

Je, Me Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 15 janvier 2025, conformément au Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor.

Fait à Windsor, Ce 15 janvier 2025

Me Edwin John Sullivan

Greffier